
DESTINATAIRES : Médecins et pharmaciens du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEUR : Madame Sophie Goneau, chef adjointe aux affaires
professionnelles, département de pharmacie

DATE : 6 janvier 2025

OBJET : **Sous-comité d'évaluation des demandes NMP**

Bonjour,

Je souhaite vous aviser que le comité de pharmacologie doit former un sous-comité afin d'évaluer les demandes de nécessité médicale particulière (NMP).

Ce comité est requis afin d'assurer une évaluation adéquate des demandes NMP. Le comité de pharmacologie en est responsable et l'évaluation/décision ne doit pas relever uniquement du chef de département de pharmacie. Le sujet a été discuté au dernier comité de pharmacologie et les membres se sont entendus sur la nécessité de former un sous-comité.

Le sous-comité devrait être formé des personnes suivantes:

1. Chef du département de pharmacie;
 2. Président du comité de pharmacologie;
 3. Pharmacienne coordonnatrice en oncologie (Pôle 1 ou 2 selon la provenance de la demande), si la demande est en provenance du secteur ONCOLOGIE;
 4. Oncologue (Pôle 1 ou 2 selon la provenance de la demande) : si la demande est en provenance du secteur ONCOLOGIE;
- OU**
5. Chef du département médical AUTRE, ou son délégué (Pôle 1 ou 2 selon la provenance de la demande), si la demande est en provenance d'une spécialité autre que l'ONCOLOGIE.

Les demandes entrantes seront transmises par courriel aux membres du sous-comité qui devront répondre par courriel pour transmettre leur avis dans un délai maximal de sept (7) jours. Des détails restent à être attachés pour la coordination, entre autres. Ce sous-comité doit débuter durant le mois de janvier 2025.